

Rapport d'activités

COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL

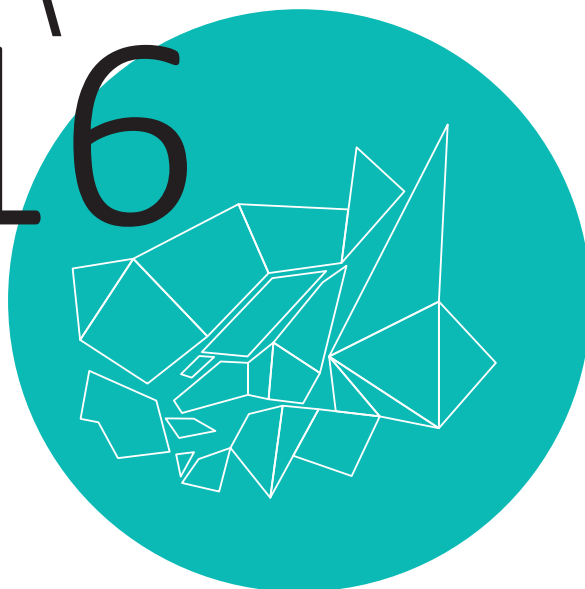
2016



Communauté métropolitaine
de Montréal

Rapport d'activités 2016

COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL



ISBN 978-2-924076-33-0 (PDF)

Dépôt légal : février 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Crédits photos | ©CMM



@cmm-info



/CommunauteMetropolitaineDeMontreal

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT.....	4
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	6
2016 LE BILAN EN UN COUP D'OEIL.....	8
L'INSTITUTION.....	10
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	11
DOSSIER OLÉODUCS.....	14
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	16
ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS.....	19
ENVIRONNEMENT.....	20
DOSSIER TRAME VERTE ET BLEUE.....	24
TRANSPORT.....	27
LOGEMENT SOCIAL.....	31
DOSSIER HABITAT III.....	34
L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL.....	36
GÉOMATIQUE.....	37
LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ.....	38
Liste des membres du comité exécutif.....	39
Liste des membres du conseil.....	39
Liste des membres des commissions.....	40
ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE.....	42
LES 82 MUNICIPALITES DE LA CMM.....	44
LA CMM EN CHIFFRES.....	46
2016 EN PUBLICATIONS.....	47



MOT DU PRÉSIDENT

En ma qualité de président de la Communauté métropolitaine de Montréal, je suis très fier du travail accompli tout au long de l'année 2016. Le bilan de nos activités témoigne du dynamisme d'une organisation devenue aujourd'hui un joueur incontournable pour l'essor et le développement de la région métropolitaine et de ses 82 municipalités.



**« La CMM
est devenue
incontournable »**

L'année 2016 a été l'occasion d'implanter une importante réforme de la gouvernance et du fonctionnement du transport en commun dans la région. Avec quatre de mes collègues du comité exécutif, je siégerai au conseil d'administration de la future Autorité régionale de transport métropolitain. Nous serons ainsi étroitement associés à la mise en place de cette réforme qui clarifie les rôles de chacun, sépare les fonctions de planification et d'exploitation des réseaux et permet une meilleure coordination des services.

Nous avons salué, en 2016, l'annonce de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ Infra) relativement au développement du futur réseau électrique métropolitain. À n'en pas douter, il s'agit d'un projet ambitieux et visionnaire dont la région a pressamment besoin. Sa réalisation propulsera le Grand Montréal parmi les leaders mondiaux de la mobilité durable.

Tout au long de l'année, la Communauté s'est posée en chien de garde d'un aménagement et d'un développement durables. À plusieurs reprises, nous avons rappelé la raison d'être du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Nous avons notamment réitéré à plusieurs reprises au ministre des Transports du Canada et à la Corporation de l'aéroport de Mascouche notre opposition au projet de relocalisation de l'aéroport de Mascouche puisque ce projet demeure non conforme au PMAD.

À nouveau, le dossier du transport des produits pétroliers par oléoduc a occupé les devants de l'actualité. Le projet de la compagnie TransCanada visant la construction du nouvel oléoduc Énergie Est a certes mobilisé l'attention mais c'est la crise de confiance qui a visé l'Office national de l'énergie, dans la foulée des audiences sur ce projet, que l'on retiendra comme fait saillant pour 2016.

Un autre dossier, soit celui du navire abandonné Kathryn Spirit sur les rives de la Ville de Beauharnois, a permis, cette fois, d'illustrer les avantages de travailler en concertation et de coordonner nos efforts pour trouver une solution acceptable à toutes les parties concernées.

En matière de développement économique, la mise en œuvre du Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 a concentré les efforts de la Communauté. Le PMDE, faut-il le rappeler, mise sur les forces de l'économie de la région métropolitaine, comme les grappes et la plaque tournante logistique, et vise à stimuler l'investissement privé.

Au bilan de 2016, il convient évidemment de citer l'adoption, par le conseil de la Communauté, de la nouvelle mouture du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.



Cette nouvelle mouture du PMGMR met à profit les progrès déjà accomplis et identifie des mesures additionnelles dans l'optique de l'objectif du zéro enfouissement.

La Communauté a aussi été associée, en 2016, au Sommet sur les infrastructures naturelles du Grand Montréal ainsi qu'aux Assises pour la protection et la mise en valeur des collines montréalaises. Ces exercices de concertation pour mieux protéger et mettre en valeur notre environnement demeurent des démarches nécessaires dans le contexte de la poursuite d'un développement et d'un aménagement durable du territoire.

La Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024, visant à rendre plus efficace la riposte contre cet insecte ravageur, a porté des fruits cette année permettant de mieux gérer les impacts de cette infestation et confirme l'intérêt des 82 municipalités du territoire de travailler ensemble.

L'année 2016 a aussi été témoin d'une importante mobilisation pour préserver le modèle métropolitain de financement et d'attribution des unités de logement social actuellement en vigueur dans le Grand Montréal. Directement interpellée par ce dossier, nous avons fait clairement valoir notre point de vue auprès de nos partenaires du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada et je demeure confiant que nos arguments prévaleront dans les réformes à venir.

Plusieurs projets de la Trame verte et bleue, financés en partenariat avec le gouvernement du Québec, ont également fait l'objet d'annonces publiques. La mise en place de ce vaste chantier métropolitain est aujourd'hui bien engagée, plusieurs de ces projets représentant un legs de la région métropolitaine dans le cadre du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal. Une réflexion a par ailleurs été entreprise pour la mise en place d'un futur programme de financement qui permettrait d'appuyer de nouveaux projets au-delà de 2017.

En 2016, plusieurs dossiers métropolitains ont par ailleurs mobilisé les élus siégeant sur les commissions de la CMM. Je salue donc, au passage, leur dévouement pour servir au mieux l'intérêt des citoyennes et des citoyens des 82 municipalités de la région.

Le Grand Montréal a également maintenu son rayonnement sur la scène internationale en participant à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Le projet de Nouvel agenda urbain proposé à Quito reconnaît le rôle clé des aires métropolitaines pour un développement durable faisant ainsi écho à la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines adoptée il y a un an. Il y a là un motif d'être très fiers de la contribution de la CMM. La Communauté est d'ailleurs déjà engagée dans l'«après» Habitat III à travers la mise en œuvre de ses plans, de ses programmes, de ses projets et de ses stratégies.

Bref, si l'année 2016 est gage de ce que nous réserve l'avenir, nous pouvons envisager avec confiance la nouvelle année. À coup sûr, la CMM sera, à nouveau, très occupée en 2017 à planifier, coordonner et financer le développement du territoire métropolitain au bénéfice de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Grand Montréal.

Le président,
Denis CODERRE



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours des douze derniers mois, la Communauté métropolitaine de Montréal est demeurée très active dans ses champs de compétence que sont l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, le transport et le logement social. Au final, c'est le développement de la région métropolitaine de Montréal qui en est sorti gagnant.



« Nous gardons le cap sur les grandes orientations que la région métropolitaine s'est donné »

La mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur en 2012, est désormais bien engagée. Douze des 14 municipalités régionales de comté et agglomérations présentes sur le territoire métropolitain ont conformé leur schéma d'aménagement et de développement au PMAD. En 2016, la CMM a analysé un total de 105 dossiers et produit plusieurs avis et recommandations.

Le choix du PMAD de miser sur les quartiers de type TOD s'est traduit cette année par une aide financière pour la conception de l'aménagement accordée à neuf projets. Au total, ce sont donc 17 projets TOD qui ont reçu, depuis 2013, une telle aide.

La Communauté a par ailleurs amorcé, en 2016, la mise en œuvre de son Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles. Un projet de Plan de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages de l'est de l'archipel du Grand Montréal a également été complété en 2016.

Au chapitre du développement économique, la Communauté a renouvelé cette année son soutien financier aux neuf grappes métropolitaines. La Communauté s'est engagée à contribuer à la mise en œuvre, dans la région, de la stratégie maritime du gouvernement du Québec. L'année 2016 a également permis le développement d'un outil de sélection des espaces économiques. Ce nouveau portail sera mis en ligne au début de l'année prochaine.

En ce qui concerne l'environnement, l'adoption du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020 mérite évidemment d'être soulignée. Le PMGMR est prévu pour entrer en vigueur en janvier 2017. Dans la foulée de l'adoption du PMGMR, un Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique a également été adopté en vue de l'interdiction de certains sacs de plastique prévue en avril 2018. Ce dossier continuera à nous mobiliser en 2017.

Après en avoir évalué l'opportunité, la Communauté ira de l'avant avec l'élaboration d'un plan portant sur les enjeux des changements climatiques à l'échelle du Grand Montréal. La Communauté a par ailleurs poursuivi cette année l'administration de divers programmes, incluant celui pour la mise en place de la Trame verte et bleue et le programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés d'intérêt métropolitain. D'ici 2018, des investissements de l'ordre de 41 M\$ sont prévus. De ce montant, le gouvernement du Québec et la CMM contribueront pour 8 M\$ chacun.

Dans ce bilan pour l'année 2016, il faut souligner la mention spéciale Monde municipal décernée dans le cadre des Prix d'excellence 2016 de l'Institut d'administration publique de Québec pour la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024.

En transport, la Communauté a collaboré de très près aux travaux du comité de transition chargé d'assurer la mise en place de la nouvelle gouvernance en transport en commun d'ici juin 2017. Les nominations des représentants de la Communauté aux conseils d'administration de l'ARTM et du RTM ont été confirmées par le conseil de la Communauté à l'automne.

Toujours en transport, un groupe de travail a été mis en place afin de proposer une stratégie métropolitaine d'intervention pour le pôle aéronautique de Mirabel, répondant en cela au souhait des municipalités concernées.

En matière de logement social, des recommandations ont été formulées pour que la révision des programmes d'habitation par le gouvernement du Québec et la réorganisation des réseaux de partenaires, ainsi que la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement du Canada, soient cohérentes avec le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020.

Enfin, les habitués de l'Observatoire Grand Montréal ont bénéficié cette année d'une refonte complète des outils Grand Montréal en statistiques et Comparaisons nord-américaines. Ces sections sont désormais plus conviviales et mieux illustrées et offrent davantage de possibilités en termes de téléchargement de données. Très attendu, le Portrait du Grand Montréal, édition 2016 présente un survol statistique de la région et la compare aux autres grandes régions métropolitaines nord-américaines.

En définitive, l'année 2016 a été une année fort occupée pour la Communauté et tout concourt à ce que l'année 2017 le soit tout autant. Nous gardons le cap sur les grandes orientations que la région métropolitaine s'est donné au fil des années pour bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.



Le directeur général,
Massimo IEZZONI

2016

LE BILAN

EN UN COUP D'ŒIL



Développement économique

- Renouvellement du financement des neuf grappes métropolitaines.
- Participation de la CMM aux comités locaux des zones industrialo-portuaires (ZIP) de Montréal et de Contrecoeur-Varenes.
- Mise sur pied du portail ZOOM Grand Montréal, un outil de sélection des espaces industriels et commerciaux disponibles dans la région qui sera mis en ligne en 2017.
- Recommandations de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances pour la meilleure approche en matière de promotion et d'attraction d'investissements directs étrangers (IDE).
- Publication du bulletin L'emploi local dans la région métropolitaine de Montréal.
- Rapport de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances sur le financement des équipements métropolitains.



Aménagement du territoire

- Conformité au PMAD des schémas d'aménagement et de développement des 14 MRC et agglomérations de la CMM.
- Autorisation de onze nouveaux projets pour le Programme d'aide à la conception de l'aménagement de quartiers TOD.
- Amorce de la mise en œuvre du Plan d'action

métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA).

- Mandat au comité consultatif agricole (CCA) de dresser le portrait des programmes existants et de proposer, le cas échéant, des modifications.
- Mandat à la commission de l'aménagement de documenter les enjeux spécifiques aux municipalités rurales du territoire métropolitain.
- Appui aux démarches de la municipalité de Beauharnois pour le retrait permanent du navire Kathryn Spirit.
- Évaluation, par la commission de l'aménagement, des impacts du projet de Réseau électrique métropolitain en référence au PMAD.
- Opposition au projet de relocalisation de l'aéroport de Mascouche jugé non conforme au PMAD.



Environnement

- Réalisation d'un projet de Plan de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages de l'est de l'archipel du Grand Montréal.
- Rédaction d'un document d'orientation portant sur la conservation des milieux naturels.
- Premier forum de la Table Haut-Saint-Laurent-Grand Montréal (juin).
- Adoption du PMGMR 2015-2020 qui devrait entrer en vigueur en janvier 2017.
- Adoption d'un plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.
- Travaux d'analyses comparatives des réglementations métropolitaine et québécoise sur l'assainissement de l'atmosphère
- Inventaire des règlements locaux relatifs au chauffage au bois résidentiel.
- Élaboration d'un plan métropolitain de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.
- Réalisation et diffusion d'un vidéo exposant la problématique de l'agrite du frêne ainsi que les moyens mis en place pour contenir l'épidémie.
- Demande de modifier la Loi sur la CMM pour obtenir des pouvoirs additionnels pour réglementer la lutte contre l'agrite du frêne.
- Organisation du Sommet sur les infrastructures naturelles du Grand Montréal (juin) conjointement avec la Fondation David Suzuki.

- Participation aux Assises pour la protection et la mise en valeur des collines montréalaises (octobre).
- Autorisation de nouveaux projets pour la Trame verte et bleue.



Transport

- Collaboration aux travaux du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76 mis en place à la suite de l'adoption en mai de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal.
- Nomination des représentants de la Communauté au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM).
- Mémoire de la CMM dans le cadre des consultations sur le transport rémunéré de personnes par automobile.
- Mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une stratégie métropolitaine d'intervention pour le pôle aéronautique de Mirabel.



Logement social

- Mémoire sur le projet de loi no 83 portant sur la réorganisation du réseau des offices d'habitation.
- Adoption de recommandations de la commission du logement social en lien avec les consultations du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec relatives au logement social et abordable.
- Publication du Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc des logements sociaux et communautaires de l'agglomération de Montréal réalisé conjointement par la Ville de Montréal et la CMM.
- Inauguration de projets de logements abordables et sociaux : Habitation Louise-Beauchamp, Le Relais du PAS; Grandir jusqu'au toit; les Habitations Rêvanous.
- Publication du bulletin Perspective Grand Montréal sur le logement locatif (juin).

- Présentation du modèle de financement métropolitain du logement social du Grand Montréal dans le cadre d'Habitat III (octobre).



Données et territoires

- Refonte des outils Grand Montréal en statistiques et Comparaisons nord-américaines. Mise à jour et ajout de nouvelles données.
- Parution du Portrait du Grand Montréal, édition 2016.
- Finalisation de l'orthophotographie multispectrale de l'été 2015.
- Développement d'une méthodologie pour déterminer l'indice canopée sur le territoire de la Communauté.
- Prises de vue de l'orthophotographie printemps 2016.
- Captage de la représentation topographique 3D du territoire pour les rives des rivières des Pairies et des Mille-Îles.
- Développement d'une méthodologie pour la réalisation de la cartographie des zones inondables.
- Poursuite de l'actualisation des thématiques existantes de la base de données (SIGMA).



International

- Participation d'une délégation d'élus de la CMM à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable - Habitat III (octobre)



L'INSTITUTION

PLANIFICATION, COORDINATION, FINANCEMENT

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit plus de 3,9 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km².

La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal. Ses principaux champs d'intervention sont le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport, l'environnement, le logement social et les équipements à caractère métropolitain.

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

VISION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

OBJECTIF

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

82 municipalités

4360 Km² de territoire

3,9 millions d'habitants





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière d'aménagement du territoire, la Communauté est responsable de maintenir en vigueur, en tout temps, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire et d'en assurer le suivi. La Communauté assure également la rédaction d'avis métropolitains en référence à la conformité au PMAD.

Concordance au PMAD

Au cours de l'année 2016, la municipalité régionale de comté (MRC) de Mirabel et l'agglomération de Longueuil ont complété leur exercice de concordance aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD. Au total, douze des quatorze MRC et agglomérations de la CMM ont donc désormais conformé leur schéma d'aménagement et de développement au PMAD. De son côté, Laval devrait avoir complété son processus de conformité au cours de l'année 2017.

Avis métropolitains

En 2016, la CMM a analysé un total de 105 dossiers et produit plusieurs avis et recommandations. De ce nombre, 46 avis concernaient les MRC ou agglomérations du Grand Montréal, 13 avis concernaient les MRC contiguës au territoire métropolitain tandis que 15 recommandations ont été transmises à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Deux avis portaient sur des interventions d'un ministère ou d'un mandataire du gouvernement du Québec (en l'occurrence Hydro-Québec).

Appui à la conception de projets de type TOD

Dans le cadre de la mise en œuvre du PMAD, la Communauté s'est engagée à appuyer la réalisation de projets de type TOD (Transit-Oriented Development) afin de soutenir son objectif d'orienter 40 % de la croissance des ménages dans des quartiers axés sur le transport collectif. C'est pourquoi un programme d'aide à la conception de l'aménagement de tels quartiers a été mis sur pied. En 2016, neuf municipalités¹ ont

bénéficié d'une aide financière dans le cadre de ce Programme TOD. Au total, ce sont onze nouveaux projets qui ont été financés, bénéficiant d'un montant maximum de 100 000 \$ chacun. Ces onze projets s'ajoutent aux six projets déjà financés en partenariat avec le gouvernement du Québec.

Depuis l'entrée en vigueur du programme TOD, en 2013, ce sont donc 17 projets qui ont reçu une aide financière pour la conception de leur aménagement. D'autres projets seront entrepris en 2017 selon les sommes résiduelles disponibles au Programme. Le bilan de l'expérience acquise sera diffusé sur le site Internet de la Communauté.

Étant donné que la notion de densité s'avère parfois abstraite et difficile à communiquer, la Communauté a également entamé, en 2016, des travaux afin de développer un nouvel outil Web de visualisation de la densité. Cet outil, qui sera mis en ligne en 2017, sera un complément à la carte interactive et à la section dédiée aux projets TOD déjà accessibles sur notre site Web.

¹ Sainte-Thérèse, Mascouche, Châteauguay, Sainte-Julie, McMasterville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville, Laval et Montréal

Mise en valeur des activités agricoles

Le PMAD fixe pour objectif d'augmenter de 6 % la superficie des terres en culture. En soutien à cet objectif, une entente est intervenue en 2012 entre la Communauté et le gouvernement du Québec pour aider financièrement les MRC et les agglomérations du territoire pour l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA).

En 2016, les 13 MRC et agglomérations ayant bénéficié de cette aide ont toutes complété leur PDZA (la MRC de La Vallée-du-Richelieu ayant préféré se doter de son propre modèle d'outil régional de planification). Poursuivant son implication dans ce dossier, la Communauté participe aux travaux des différents comités de suivis mis sur pied.

En février 2016, la Communauté a amorcé la mise en œuvre de son propre Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA). Ce plan d'action vise à répondre aux grands enjeux métropolitains de mise en valeur du territoire et des activités agricoles ainsi qu'à soutenir la mise en œuvre des PDZA. Des discussions sont actuellement cours avec le MAPAQ pour convenir d'une entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour soutenir la réalisation des actions inscrites au PAMAA, dont la banque métropolitaine de terres agricoles.

Portrait des programmes agricoles existants

En parallèle, le comité consultatif agricole (CCA) de la CMM s'est vu confier le mandat de dresser le portrait des programmes existants touchant le territoire et les activités agricoles. Au terme de

son mandat, le CCA a formulé vingt propositions visant la modification ou l'instauration de nouveaux programmes agricoles mieux adaptés au contexte de l'agriculture du Grand Montréal. Au cours de la prochaine année, la Communauté assurera un suivi de ces propositions.

Évaluation des impacts du projet de Réseau électrique métropolitain (RÉM)

Dès l'annonce par la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ Infra) du projet de Réseau électrique métropolitain (RÉM), la Communauté a exprimé son appui enthousiaste.

En mai 2016, la commission de l'aménagement a été mandatée pour évaluer les impacts du projet de Réseau électrique métropolitain (RÉM) de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ Infra) eu égard aux trois grandes orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, ainsi qu'aux objectifs et aux critères qui en découlent.

Le rapport de la commission, déposé en novembre, conclut que le projet est compatible avec les exercices de planification réalisés par la CMM et est accueilli favorablement par les municipalités consultées. Certaines préoccupations devront cependant être prises en compte. Le projet soulève notamment des questions financement. Le rapport de la commission a été transmis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

« Ce projet de réseau électrique métropolitain va propulser le Grand Montréal parmi les leaders mondiaux de la mobilité durable. »

Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM



Les enjeux spécifiques aux municipalités rurales du territoire métropolitain

Certaines municipalités comprises dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, souvent qualifiées de rurales, sont confrontées à des défis particuliers pour le maintien de leur vitalité économique et sociale. Pour mieux en saisir la portée, la commission de l'aménagement a été mandatée pour documenter les enjeux spécifiques des municipalités rurales du territoire de la Communauté en matière de développement et pour émettre des recommandations. Les travaux de la commission seront terminés au printemps 2017.

L'est de l'archipel du Grand Montréal

Par ses qualités, son potentiel et le dynamisme de ses principaux acteurs, l'est de l'archipel de Montréal constitue un milieu favorable à la réalisation de projets de protection et de mise en valeur du territoire métropolitain. Des travaux ont permis d'identifier les principaux enjeux de protection et de proposer des pistes d'action possibles. Le résultat est un projet de plan pour la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages de l'est de l'archipel du Grand Montréal. La réalisation de ce projet de plan fait suite aux travaux de la commission de l'aménagement. La réalisation de ce projet de plan s'est faite en collaboration avec les partenaires concernés.

Le Kathryn Spirit

Au chapitre de la sécurité civile, le dossier du navire abandonné Kathryn Spirit sur les rives de la Ville de Beauharnois, qui a occupé les devants de l'actualité, a directement interpellé la Communauté. La CMM a ainsi appuyé les démarches menées par la Ville de Beauharnois visant à faire retirer ce navire. En travaillant de concert avec les autorités concernées au sein d'un groupe travail, une solution pour le démantèlement sécuritaire du navire a pu finalement être identifiée. Cette solution, soit le démantèlement contrôlé du navire Kathryn Spirit, sur place en cale sèche par remblai, a été retenue par le gouvernement du Canada qui a annoncé, en novembre, le début des travaux.

La relocalisation de l'aéroport de Mascouche

Au cours de l'année, la Communauté a réitéré à plusieurs reprises au ministre des Transports du Canada et à la Corporation de l'aéroport de Mascouche son opposition au projet de relocalisation de l'aéroport de Mascouche puisque ce projet est non conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal.

En réaction aux récents développements dans ce dossier, la Communauté salue la décision de la Cour supérieure d'accorder une injonction provisoire à la Ville de Mascouche dans le dossier du déboisement et de la destruction de milieux humides en lien avec l'implantation d'un aérodrome privé. L'annulation du projet est désormais exigée.

« Je suis outré de constater que des milieux humides et des bois aient été ainsi saccagés, malgré la protection que nous leur avons accordée. Nous exigeons l'annulation pure et simple de ce projet qui va à l'encontre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement. »

Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM



Le dossier du transport des produits pétroliers par oléoduc a continué de mobiliser la Communauté au cours de l'année 2016. Deux dossiers ont plus particulièrement retenu l'attention : le projet de la compagnie TransCanada visant la construction du nouvel oléoduc Énergie Est ainsi que la modernisation de l'Office national de l'énergie.

Le projet Énergie Est de TransCanada

Le 21 janvier, la Communauté a fait connaître son opposition au projet Énergie Est de la compagnie albertaine TransCanada. Cette position des 82 municipalités de la CMM se basait notamment sur un rapport de la consultation publique menée à l'automne 2015 par la commission de l'environnement. Ce rapport relevait les importants risques environnementaux et pour la sécurité publique dans la région de Montréal. Le rapport de la commission estimait que le projet n'offrait, en contrepartie, que de maigres retombées économiques et fiscales. Par ailleurs, le tracé proposé ne respectait pas les orientations, les objectifs et les critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Le 20 avril 2016, la Communauté déposait son mémoire réitérant son opposition au projet Énergie Est à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de son premier mandat. Le mémoire devait être présenté à la commission d'enquête à la séance du 3 mai 2016. Rappelons que le mandat du BAPE a été suspendu le 22 avril 2016.

Après avoir constaté que la demande consolidée de TransCanada déposée en mai à l'Office national de l'énergie (Office) ne contenait pas d'information concernant le franchissement de la rivière des Outaouais, le conseil de la Communauté adoptait, le 9 juin, une résolution demandant à l'Office d'exiger de TransCanada le dépôt de son étude de faisabilité relative au franchissement de cette rivière avant de considérer la demande complète et d'amorcer le processus d'évaluation du projet.

Le 29 août 2016, le président de la Communauté devait prononcer une allocution devant les membres du comité d'audience de l'Office. Toutefois, en raison de perturbations à ce premier jour des instances à Montréal, ainsi que des requêtes demandant que deux des trois membres du comité se refusent, l'Office décidait de suspendre les travaux du comité d'audience. Le 1^{er} septembre 2016, la Communauté et l'Union des municipalités du Québec demandaient à l'Office que de nouveaux membres soient nommés sur le comité d'audience chargé de l'examen et de l'évaluation du projet.

Au cours de l'année 2017, la Communauté déposera à nouveau un mémoire à l'éventuelle commission d'enquête du BAPE. Elle participera également, à titre d'intervenant, au moment de la reprise du processus d'audience de l'Office national de l'énergie. À cet effet, elle entend déposer une preuve et une plaidoirie à l'éventuel comité d'audience de l'Office.



La modernisation de l'Office national de l'énergie

Le 20 juin 2016, le gouvernement du Canada annonçait l'examen exhaustif de ses processus environnementaux et réglementaires, entre autres, à l'égard de la modernisation de l'Office. Dans le cadre de cet examen, le gouvernement met en place une démarche de consultation qui permettra à la Communauté de transmettre ses recommandations.

À cet effet, la Communauté a préparé un mémoire basé sur l'analyse des pratiques et l'examen de l'encadrement législatif. Ce mémoire a fait l'objet d'une consultation auprès des membres du comité de vigilance métropolitain à la fin de l'année 2016. Au début de l'année 2017, la Communauté prévoit déposer le mémoire au comité d'experts sur la modernisation de l'Office.

Le comité de vigilance métropolitain

Le comité s'est réuni en septembre 2016 pour faire le point sur le dossier du transport de produits pétroliers par pipeline sur le territoire métropolitain. En 2017, la Communauté continuera à faire preuve d'une grande vigilance dans ce dossier.

« Le projet Oléoduc Énergie Est n'obtient pas la note de passage du point de vue économique, social, environnemental et de la sécurité publique. C'est cette position que la CMM va défendre dans le cadre des prochaines consultations du BAPE et de l'ONÉ. »

Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'année 2016 a permis de poursuivre la mise en œuvre du Plan métropolitain de développement économique 2015-2020. Le PMDE mise sur les forces de l'économie de la région métropolitaine, comme les grappes et la plaque tournante logistique, et vise en même temps à stimuler l'investissement privé.

Les grappes métropolitaines au centre du système d'innovation

Les grappes métropolitaines constituent le fer-de-lance du Plan métropolitain de développement économique (PMDE). À l'heure actuelle, la région compte un total de neuf grappes. Le financement des grappes métropolitaines repose sur un cadre de financement où collaborent le secteur privé, la Communauté ainsi que le gouvernement du Québec.

Au cours de l'année qui vient de se terminer, les partenaires gouvernementaux et privés, à parts égales avec la Communauté, ont renouvelé leur soutien financier aux neuf grappes métropolitaines. Les secrétariats de grappe ont ainsi pu être associés à la mise en œuvre de nombreux projets visant à augmenter la productivité des entreprises de la région, que ce soit en matière d'investissement, de main-d'œuvre ou de promotion économique.

La Communauté a par ailleurs réitéré son soutien financier au projet MACH d'Aéro Montréal. Cet important projet a pour objectif d'optimiser la performance de la chaîne d'approvisionnement aérospatiale québécoise.

Un autre fait marquant de 2016 est l'adoption, par Techno Montréal, la grappe des technologies de l'information et des communications, d'une nouvelle approche stratégique axée sur la conquête des marchés stratégiques. La grappe concentrera ainsi ses efforts sur le développement des marchés « verticaux » des technologies de l'information et des communications (TIC), tels que le transport, la santé, etc. Cette nouvelle approche deviendra la référence pour convenir des activités de Techno Montréal et sera mise en œuvre, de concert avec tous les joueurs de l'industrie.





Promotion de la plaque tournante logistique métropolitaine

La Communauté s'est aussi engagée, en 2016, à promouvoir la plaque tournante logistique métropolitaine. Pour ce faire, la CMM contribuera à la mise en œuvre, dans la région, de la stratégie maritime du gouvernement du Québec.

Deux axes d'intervention de cette stratégie gouvernementale interpellent plus particulièrement les acteurs économiques de la région métropolitaine de Montréal, soit l'axe de « créer des pôles logistiques » et celui de « développer des zones industrialo-portuaires ». C'est sur ce dernier axe que se sont concentrés les efforts de la Communauté en 2016.

La stratégie maritime reconnaît l'importance du transport intermodal et de l'industrie de la logistique. Elle vise spécifiquement les projets d'implantation de zones industrialo-portuaires (ZIP) à Montréal, à Sainte-Catherine et dans le secteur de Contrecoeur-Varennnes. Pour chacune des ZIP, le gouvernement du Québec propose de mettre en place un « Comité local » régi par une entente de collaboration et impliquant divers partenaires locaux et régionaux.

En 2016, la Communauté a signé des ententes définissant sa participation aux comités locaux des ZIP de Montréal et de Contrecoeur-Varennnes.

ZOOM Grand Montréal : un outil de mise en valeur des espaces économiques

L'année 2016 a également permis le développement par la Communauté d'un outil de mise en valeur des espaces économiques afin de stimuler l'investissement privé dans la région.

Le site Internet ZOOM Grand Montréal, qui sera mis en ligne en 2017, permettra aux utilisateurs de repérer les propriétés commerciales sur le territoire métropolitain. Ce site fournira également diverses informations sous la forme de données sociodémographiques et économiques, de renseignements commerciaux et de cartes interactives. Les données seront produites et affichées à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) qui réunira différentes couches d'information afin de permettre une meilleure évaluation des espaces économiques disponibles.

ZOOM Grand Montréal sera offert gratuitement. Le site permettra aux professionnels de l'immobilier d'inscrire leurs propriétés. Les courtiers immobiliers, les propriétaires, les promoteurs immobiliers et toute autre entreprise du domaine de l'immobilier pourront ajouter des propriétés commerciales ou industrielles sur ZOOM Grand Montréal.





Des investissements directs étrangers qui créent des emplois et stimulent l'innovation

Depuis 15 ans, Montréal International accompagne entre 500 M\$ et 1 300 M\$ d'investissements directs étrangers (IDE) par année. La plupart des IDE auxquels est associé Montréal International sont réalisés par des entreprises de haute technologie. La majorité des entreprises accompagnées par MI œuvrent dans le secteur des TIC.

Les investissements parrainés par MI proviennent en majorité d'Europe et des États-Unis. La valeur des investissements américains s'est cependant contractée de 2003 à 2013 pour remonter légèrement les deux années suivantes. Après l'éclatement de la bulle technologique, au début des années 2000, l'Europe a pris la relève. En 2016, ce sont des projets totalisant 1 milliard \$ que Montréal International aura accompagnés.

En 2016, la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances s'est vu confier le mandat de recommander la meilleure approche afin de s'assurer que le mandataire de la Communauté, Montréal International, réponde de façon efficiente et compétitive aux besoins de la métropole en matière de promotion et d'attraction d'IDE. La commission a complété ses consultations et a déposé ses recommandations au comité exécutif le 28 octobre 2016.

Un outil économique pour les développeurs locaux

Le bulletin *L'emploi local dans la région métropolitaine de Montréal en 2015* a été publié en décembre 2016. Cette publication présente tous les ans la situation de l'emploi des entreprises situées dans les localités de la région métropolitaine : pôles de l'Île de Montréal, ville de Laval et agglomération de Longueuil, MRC des couronnes métropolitaines.

Ce bulletin permet de suivre, année après année, l'économie de ces secteurs. Il est réalisé en partenariat à partir des données fournies par le Consortium sur l'emploi local de la CMM qui regroupe des organismes locaux, métropolitains et gouvernementaux.



L'investissement direct étranger (IDE) a un impact positif sur l'économie. L'IDE augmente le capital productif et crée des emplois et des transferts de connaissances. Ainsi, les filiales d'entreprises étrangères présentes dans l'économie du Grand Montréal en 2015 comptaient pour seulement 1 % des établissements, mais généraient 10 % de l'emploi et 20 % du PIB.

ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

La Communauté contribue, selon les conditions qu'elle détermine, au financement des équipements à caractère métropolitain identifiés à l'annexe V de sa loi, soit :

- **le Jardin botanique de Montréal (y compris l'Insectarium);**
- **le Biodôme de Montréal;**
- **le Planétarium de Montréal**
- **le Cosmodôme de Laval.**

Jusqu'en 2014, le financement des équipements métropolitains était assuré par un transfert conditionnel du gouvernement du Québec à la Communauté. Ce transfert, qui s'élevait à 13 M\$ par an entre 2001 et 2005, a été majoré à 13,3 M\$ entre 2006 et 2014. Ce transfert a été aboli en 2015.

En 2015, la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances avait été mandatée pour étudier le dossier du financement des équipements métropolitains. Ce mandat s'inscrivait dans le contexte du désengagement financier du gouvernement du Québec.

En lien avec ce mandat, la commission a tenu des séances de travail les 15 et 28 avril ainsi que le 9 mai 2016. Des représentants d'Espace pour la vie et du Cosmodôme ont alors été rencontrés.

Prenant acte du rapport de la commission le 28 octobre 2016, le comité exécutif de la Communauté a résolu :

- De demander d'identifier les ministères et les programmes de financement gouvernementaux permettant de convenir de nouvelles ententes et de faire les demandes de financement en conséquence étant donné les importantes retombées économiques, touristiques, scientifiques et éducatives de ces équipements qui profitent à l'ensemble du Québec
- De demander l'analyse de l'opportunité d'établir une tarification métropolitaine pour les visiteurs des équipements existants et les critères qui pourraient éventuellement être adoptés pour déterminer le caractère métropolitain de nouveaux équipements, infrastructures, services et activités.

Des travaux devraient être entrepris en 2017 en regard de cette résolution.



ENVIRONNEMENT

En matière d'environnement, l'année 2016 a permis de bonifier et d'adopter le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 tandis qu'un plan de mise en œuvre des recommandations de la commission de l'environnement portant sur l'application de la réglementation sur l'assainissement de l'eau sera prochainement proposé.

Adoption du PMGMR 2015-2020

À l'issue des trois grandes étapes de consultation et de l'avis du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) fut modifié puis adopté par le conseil de la Communauté le 29 septembre dernier. Le PMGMR devrait entrer en vigueur en janvier 2017.

Les mesures incluses au Plan viseront l'atteinte des objectifs de réduction, de réutilisation, de recyclage, de valorisation et d'élimination des quantités de matières résiduelles. Les 85 municipalités visées, soit les 82 municipalités du territoire de la Communauté ainsi que la Municipalité de Saint-Placide, la Ville de l'Épiphanie et la Paroisse de l'Épiphanie, devront contribuer ensemble à la réalisation des 28 mesures du nouveau Plan.



« Le premier PMGMR a permis de faire progresser de façon significative le taux de récupération des matières recyclables. Le nouveau PMGMR 2015-2020 propose de relever le défi de la valorisation des matières organiques. Nous y arriverons notamment par la mise en exploitation d'installations de biométhanisation et de compostage. »

Stéphane BOYER, membre du conseil de la Ville de Laval
et président de la commission de l'environnement de la CMM.



Assainissement de l'eau : des recommandations pour bonifier la réglementation

À la suite de la consultation publique réalisée en 2015 sur l'application de la réglementation sur l'assainissement de l'eau, la commission de l'environnement a émis onze recommandations afin d'améliorer l'application locale de la réglementation métropolitaine. En effet, les normes et paramètres en vigueur sur la totalité du territoire métropolitain sont appliqués localement en vertu d'ententes de délégation. La Communauté demande, périodiquement, des rapports d'application de la part des municipalités délégataires et les rend publics.

Au printemps 2017, la commission de l'environnement recevra un rapport sur l'implantation de ses recommandations de 2015 et proposera au comité exécutif toute modification au mode d'application actuel susceptible d'améliorer l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux.

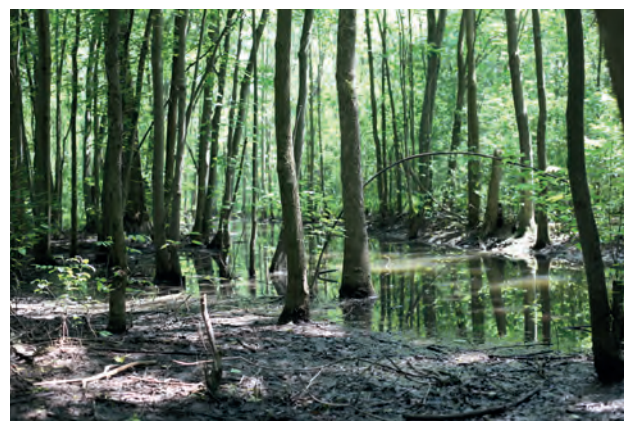
Assainissement de l'atmosphère

En ce qui concerne la réglementation sur l'assainissement de l'atmosphère, l'aide financière annuelle versée à Montréal pour l'application réglementaire s'est poursuivie. Des travaux d'analyse comparative des réglementations métropolitaine et québécoise, réalisés en collaboration avec Montréal et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), seront complétés au cours de l'année 2017.

Une enquête auprès de chacune des municipalités de la Communauté a été réalisée afin de dresser l'inventaire des règlements locaux relatifs au chauffage au bois résidentiel.

Conservation des milieux naturels

La commission de l'environnement a également amorcé, en 2016, la rédaction d'un document d'orientation portant sur la conservation des milieux naturels. Ce document, qui sera complété en 2017, devra proposer les moyens en vue de l'atteinte de l'objectif métropolitain de protéger 17 % du territoire. Rappelons qu'actuellement, environ 9 % du territoire est officiellement protégé.



Rainette faux-grillon

En juin, la Communauté a réagi positivement face au décret d'urgence annoncé par le gouvernement du Canada pour protéger la rainette faux-grillon de l'Ouest et son habitat dans le Bois de la Commune à La Prairie, demandant qu'un guichet unique soit mis en place afin d'harmoniser le processus d'autorisation environnementale découlant des diverses réglementations actuellement en vigueur.



Un premier Forum de la Table Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal

Ayant pour mandat d'élaborer un plan de gestion intégrée régional d'ici les quatre prochaines années, la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent–Grand Montréal a tenu son premier forum en juin.

Rappelons que la Communauté est représentée sur cette instance par un élu de chaque secteur géographique. Quatre thématiques ont été identifiées pour constituer des premiers comités de concertation soit l'amélioration de la qualité de l'eau, la protection et la mise en valeur des écosystèmes aquatiques et riverains, l'accès aux rives et aux plans d'eau et la sécurité liée au transport des matières dangereuses.

Interdiction des sacs de plastique d'ici avril 2018

Le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique, adopté en 2016, prévoit que d'ici avril 2018, certains sacs de plastique ne devraient plus être distribués sur le territoire métropolitain. Un règlement type est proposé aux municipalités ainsi qu'un vaste plan de communication qui sera déployé à partir d'avril 2017.

La Communauté, les organismes publics, les associations et les partenaires privés concernés par le sujet collaborent au sein d'un comité de suivi afin de faciliter la transition vers des modes de transport d'emplètes plus écologiques et responsables.

Vers un Plan climat métropolitain

La reconnaissance mondiale du rôle des municipalités dans la lutte aux changements climatiques exprimée lors de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP21, Paris 2015) a conduit la Communauté à évaluer positivement la pertinence d'adopter un plan portant sur les enjeux des changements climatiques à l'échelle du Grand Montréal. En complémentarité avec les initiatives municipales, québécoises et canadiennes, un plan métropolitain de lutte et d'adaptation aux changements climatiques sera donc développé puis soumis à la consultation publique afin de contribuer aux efforts collectifs. Dans la même veine, l'impact du transport et de la gestion des matières résiduelles sur les émissions de gaz à effet de serre sera évalué au cours de l'année 2017.

« Le PMGMR 2015-2020 vise notamment à favoriser la réduction à la source et le réemploi. Une mesure comme l'interdiction de l'utilisation des sacs d'emplètes à usage unique dans les commerces de détail d'ici avril 2018, inscrite au PMGMR, découle de cette approche globale pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire du Grand Montréal. »

Caroline ST-HILAIRE, mairesse de Longueuil et vice-présidente du comité exécutif de la CMM.

La Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024

La Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne s'est poursuivie pour une troisième année avec comme principale réalisation la mise en ligne et la diffusion d'une courte vidéo et de deux capsules exposant la problématique de l'agrile ainsi que les moyens mis en place pour contenir l'épidémie.

Par ailleurs, la Communauté demandait en début d'année au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* afin d'obtenir les pouvoirs nécessaires pour réglementer la lutte contre l'agrile à l'échelle métropolitaine et ainsi assurer une plus grande cohérence des actions de lutte sur le territoire. Aussi, plusieurs travaux sont en cours sur la valorisation et le remplacement des frênes qui seront dévoilés en 2017.

Mentionnons enfin que la Communauté a été finaliste dans la catégorie Monde municipal des prix d'excellence 2016 de l'Institut d'administration publique de Québec.

Sommet sur les infrastructures naturelles du Grand Montréal

Les 16 et 17 juin s'est tenu à l'UQAM le Sommet sur les infrastructures naturelles du Grand Montréal. L'événement était organisé conjointement par

la Fondation David Suzuki et la CMM. Sous le thème « S'investir pour renforcer la résilience de nos villes face aux changements climatiques », ce Sommet a permis d'identifier des actions à mettre en place pour mieux protéger, mettre en valeur et développer les infrastructures naturelles de la région métropolitaine.

Assises pour la protection et la mise en valeur des collines montérégiennes

Les *Assises pour la protection et la mise en valeur des collines montérégiennes*, convoquées le 13 octobre 2016 à l'initiative du maire de Saint-Bruno-de-Montarville, M. Martin Murray, ont attiré plus de cent participants. Cette journée a permis de mettre à jour les connaissances des participants à partir de la présentation du Diagnostic et identification des enjeux relatifs à la protection et à la mise en valeur des collines montérégiennes préparée en 2012. Une vingtaine d'experts, d'organisations et d'élus ont eu l'occasion de témoigner de la place importante occupée par les collines montérégiennes dans leur communauté respective avec des exemples de projets concrets. Les participants ont été invités à identifier des pistes d'action. Les commentaires et les suggestions formulés seront présentés dans un bilan détaillé qui sera rendu public en janvier 2017.

« Les infrastructures naturelles du Grand Montréal contribuent à notre bien-être à tous. Elles remplissent des fonctions écologiques essentielles. Elles contribuent à notre confort, à notre qualité de vie, à notre sécurité et à notre santé. Collectivement, nous avons donc la responsabilité de préserver les écosystèmes qui nous procurent des services écologiques. »

Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM



TRAME VERTE ET BLEUE

Un des projets phares du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Inspirée du concept de « ceinture verte », observé ailleurs dans le monde, la Trame verte et bleue représente un vaste chantier métropolitain avec, pour objectif, la protection de 17 % du territoire.

À la suite d'ententes avec le gouvernement du Québec, la Communauté a adopté deux programmes financiers pour assurer l'engagement du gouvernement du Québec, de la Communauté et des municipalités de la CMM à mettre en place la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Ces programmes déterminent les critères d'admissibilité des projets, les dépenses et organismes admissibles ainsi que les critères d'évaluation des projets.

À ce jour, le financement de 25 projets a été confirmé, incluant 10 projets en 2016. Parmi ces derniers, notons la construction d'un chalet d'accueil au centre écologique Fernand-Seguin à Châteauguay, l'aménagement d'un site d'interprétation de la nature sur le territoire des municipalités de Sainte-Julie et de Saint-Amable ainsi qu'un projet de mise en valeur du Boisé du Tremblay à Longueuil.

En 2016, la Communauté et ses partenaires ont procédé à l'inauguration de quatre projets : le parc-plage de Repentigny, les nouveaux quais municipaux du Parc Charbonneau à Rosemère et la mise en valeur des parcs Tailhandier et Edmour-J.-Harvey, respectivement dans les villes de Saint-Bruno-de-Montarville et de Sainte-Julie. Neuf autres projets sont en cours de réalisation.

En 2017, on prévoit notamment l'inauguration de deux projets de grande envergure pour la région métropolitaine, soit un camping urbain au Récré-O-Parc à Sainte-Catherine ainsi que du nouveau secteur d'accueil du parc de la Rivière-des-Mille-Îles.

En 2016, une liste de projets additionnels a ainsi été soumise en vue d'un financement dans le cadre du Programme. Parmi ces nouveaux projets, on retrouve : quatre projets d'accès au fleuve à Montréal dont la Plage de l'Est, la Plage de Verdun et la construction d'un bain portuaire au Vieux-Port; deux projets d'acquisition de milieux naturels à Carignan et Mascouche; un projet de corridor cyclable reliant les villes de Blainville, Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines. L'acquisition éventuelle de certaines parties des îles Saint-Joseph, Saint-Pierre et aux Vaches à des fins de conservation sur le territoire de Laval sur la rivière des Mille-Îles a aussi été considérée.

Quatre ans après l'annonce de la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, ce vaste chantier métropolitain est déjà bien engagé. Une réflexion a été entreprise pour la mise en place d'un prochain programme de financement qui permettrait d'appuyer de nouveaux projets au-delà de 2017.



Deux projets de la Trame verte et bleue du Grand Montréal

L'aménagement de la plage de Verdun

Faisant partie intégrante du Plan de l'Eau de la Ville de Montréal et identifié comme un des legs majeurs dans le cadre des célébrations de son 375^e anniversaire, ce projet d'aménagement vise à doter l'arrondissement de Verdun d'un accès au fleuve Saint-Laurent afin d'offrir aux citoyens de retrouver le plaisir de la baignade. Avec un concept novateur de plage écologique et l'utilisation de matériaux durable, le projet limite la perturbation des écosystèmes sensibles aux abords du fleuve. La mise en valeur du site

permettra même la revitalisation de certains milieux riverains perturbés par la présence de débris de construction. S'étendant sur 300 mètres, le projet comprend notamment des aires de détente, des gradins d'observations ainsi que des toboggans. Le dévoilement du projet s'est fait en octobre dernier. Sa mise en chantier est prévue en début d'année en vue d'une ouverture pour la saison 2017.





L'aménagement du secteur d'accueil du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles

Ce projet de la Ville de Laval permet de doter le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles d'un secteur d'accueil. Le projet d'aménagement comprend la construction d'un nouveau pavillon d'accueil, l'aménagement d'un espace d'entreposage et d'un atelier d'entretien, le réaménagement des accès et des aires de circulation et la végétalisation de ces espaces.

Le nouveau pavillon d'accueil constitue sans contredit l'élément central du projet d'aménagement. Il comprendra notamment un hall d'accueil, des installations muséales, des salles communautaires, un café-resto et le centre de location d'embarcations.

La réalisation du projet s'inspire des meilleures pratiques en construction durable prévoyant notamment la gestion optimisée des eaux

pluviales, la réduction à la source de la pollution lumineuse et des îlots de chaleurs ainsi que l'utilisation de matériaux présents dans l'environnement et d'espèces végétales indigènes. Financés à parts égales entre la Ville de Laval, le Secrétariat à la région métropolitaine et la Communauté métropolitaine de Montréal, les investissements consentis sont évalués à 8 millions de dollars. Un événement réunissant les principaux partenaires du projet a été tenu le 21 novembre 2016 afin de souligner le début des travaux.



TRANSPORT

En matière de transport, l'année 2016 a été marquée par l'adoption de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal. Cette loi institue deux nouveaux organismes : l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le Réseau de transport métropolitain (RTM).

La réforme

Le modèle actuel comprend 16 autorités organisatrices de transport, soit :

- 1 agence métropolitaine de transport
- 3 sociétés de transport en commun
- 12 organismes municipaux et intermunicipaux de transport.

La réforme propose une simplification des structures par la réduction du nombre d'organisations en transport collectif de 16 à 5, soit :

- 1 organisme de planification et de financement pour l'ensemble de la région métropolitaine : transport métropolitain;

- 4 organismes exploitant des transports collectifs dans la région de Montréal :

1. Société de transport de Laval
2. Société de transport de Montréal
3. Réseau de transport de Longueuil
4. Réseau de transport métropolitain RTM

(nouvel organisme, sous la responsabilité de la Communauté métropolitaine de Montréal, chargé de l'exploitation des trains de banlieue, des services d'autobus sur le territoire des couronnes Nord et Sud et des services d'autobus express métropolitains).

Les services seront offerts par le RTM et les 3 sociétés de transport en vertu de contrats avec l'Autorité régionale de transport métropolitain.

« En permettant une meilleure coordination des services, ce sont au final, les usagers qui seront les principaux bénéficiaires de cette réforme. C'est avec beaucoup d'optimisme que j'envisage dorénavant l'avenir du transport en commun dans la région métropolitaine. »

Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM

Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi n° 76

Un Comité de transition a été formé en juin pour assurer la mise en place de la nouvelle gouvernance. Ses responsabilités consistent notamment à :

- établir le profil de compétence des membres indépendants des conseils d'administration de l'ARTM et du RTM;
- intégrer les employés des organismes actuels aux deux nouveaux organismes;
- dresser la politique de financement de l'Autorité, notamment les modalités de la contractualisation des services;
- dresser les premiers budgets de l'Autorité et du RTM;
- assurer le transfert des actifs et des passifs entre les organismes.

Le Comité de transition est présidé par M. Paul Côté, anciennement président-directeur général de l'AMT. Comme prescrit par la Loi, le président du Comité de transition deviendra le premier directeur général de l'ARTM pour une période de deux ans. Les autres membres désignés par le ministre des Transports sont M. Jocelyn Leclerc, associé principal chez Consilium Management, Mme Ginette Sylvain, ancienne sous-ministre adjointe au ministère des Transports, M. Massimo Iezzoni, directeur général de la CMM et Mme Céline Desmarteau, directrice principale de la planification stratégique à la Société de transport de Montréal.

Entrée en vigueur de l'ARTM et du RTM

Sur recommandation du Comité de transition, le gouvernement du Québec a adopté par décret la date du 1^{er} juin 2017 pour l'entrée en vigueur des deux nouveaux organismes. À partir de cette date, l'Agence métropolitaine de transport sera remplacée par l'Autorité régionale de transport métropolitain et les 12 conseils intermunicipaux de transport seront fusionnés à l'intérieur du Réseau de transport métropolitain. Pour leur part, les fonctions exercées par la Communauté métropolitaine de Montréal seront modifiées.

Le nouveau modèle est inspiré des meilleures pratiques observées tant au Canada qu'ailleurs dans le monde et adapté en fonction des spécificités de la région de Montréal.

Nominations à l'ARTM et au RTM

Lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre dernier, les membres ont procédé à la désignation des représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM).

Membres du conseil d'administration de l'ARTM

Membres élus :

M. Denis Coderre, maire de Montréal et président de la CMM

M. Marc Demers, maire de Laval

Mme Caroline St-Hilaire, mairesse de Longueuil

Mme Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny et représentante de la couronne Nord

M. Normand Dyotte, maire de Candiac et représentant de la couronne Sud

Membres indépendants :

Mme Diane Marleau, économiste dans le domaine du transport et du développement économique et social

M. Ahmed El-Geneidy, professeur associé et coordonnateur de la concentration du transport à l'École d'urbanisme de l'Université McGill

M. Paul Lewis, doyen de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal et professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal

Membres du conseil d'administration du RTM

Désignations de la Communauté :

Présidente du conseil d'administration:

Mme Josée Bérubé

Architecte, Provencher Roy

Représentante des usagers du transport adapté :

Mme Johanne Savard

Directrice, Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle

Représentant des usagers du transport collectif :

M. Pierre Cardinal

Président, Axel Stratégies Communication

Désignations de l'agglomération de Montréal :

Mme Marie Élane Farley

Présidente et chef de la direction, Chambre de la Sécurité financière

M. Pierre Fortin

Associé, Raymond Chabot Grant Thornton

Désignation de Laval :

Mme Manon Caron

Administratrice de sociétés certifiée

Désignation de l'agglomération de Longueuil :

M. Marc-André LeChasseur

Avocat, LeChasseur avocats Ltée

Désignations de la couronne Nord :

M. Stéphane Berthe, maire de Terrebonne

M. Jean Bouchard, maire de Mirabel

M. Normand Grenier, maire de Charlemagne

M. Richard Perreault, maire de Blainville

Désignations de la couronne Sud :

M. Claude Haineault, maire de Beauharnois

Mme Diane Lavoie, mairesse de Beloeil

Mme Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie

M. Donat Serres, maire de La Prairie

Mémoire de la Communauté concernant les consultations sur le transport rémunéré de personnes par automobile

En février 2016, la Communauté a adopté un mémoire sur le transport rémunéré de personnes par automobile. Ce mémoire a été soumis au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre de la commission parlementaire sur le transport rémunéré de personnes par automobile.

Mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une stratégie métropolitaine d'intervention pour le pôle aéronautique de Mirabel

En 2016, la Communauté a mis en place un groupe de travail ayant comme mandat de proposer une stratégie métropolitaine d'intervention pour le pôle aéronautique de Mirabel qui porte sur deux axes :

- un plan d'action portant sur le développement des infrastructures de transport dans une perspective de développement durable pour le secteur de la couronne Nord;
- un plan d'action spécifique sur la mise en valeur des terrains industriels concernant le pôle aéronautique de Mirabel.

Le groupe de travail est présidé par le maire de Mirabel et est composé des maires de Saint-Eustache, Boisbriand, Laval et Montréal. Il devra formuler ses recommandations à ce sujet au comité exécutif au printemps 2017.



LOGEMENT SOCIAL

La commission du logement social a été très active en 2016 : En février, la commission a été mandatée pour proposer des moyens à mettre en place afin que la réorganisation des offices d'habitation respecte l'intégrité du mode de financement et d'attribution du logement social.

La réorganisation du réseau des offices d'habitation

Évoquée pour la première fois en avril 2015, la réorganisation des offices d'habitation vise à en réduire significativement le nombre.

À l'heure actuelle, on dénombre 538 offices municipaux d'habitation (OMH) au Québec. La réorganisation initiée par le gouvernement du Québec devrait ramener ce nombre à une centaine. Dans le Grand Montréal, des regroupements sont attendus essentiellement sur les couronnes Nord et Sud puisque les OMH de Montréal, Laval et Longueuil assurent déjà la gestion d'importants parcs de logements sociaux.

Une des éventualités que souhaite éviter la CMM est que les regroupements évoqués dans le projet de loi 83 donnent lieu à la création de nouveaux OH dont le territoire d'intervention recouperait en partie celui de la Communauté. Une telle situation engendrerait des défis additionnels en termes de gouvernance et de gestion.

En février 2016, un mémoire sur la réorganisation du réseau des offices d'habitation du Québec était transmis à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi no 83 portant sur la réorganisation du réseau des offices d'habitation.

À la fin mai, la Communauté étayait sa position dans le Rapport de la commission du logement social au sujet du projet de loi n° 83 portant sur la réorganisation du réseau des offices d'habitation.

La Communauté y recommande que les regroupements d'offices municipaux envisagés respectent les limites territoriales de la CMM. Se faisant, le gouvernement maximiserait les gains en efficacité recherchés et préserverait le modèle métropolitain de financement et d'attribution des unités de logement social actuellement en vigueur.

Les consultations au sujet du logement des gouvernements du Canada et du Québec

En août, la commission a reçu le mandat de formuler des recommandations pour que la révision des programmes d'habitation par le gouvernement du Québec et la réorganisation des réseaux de partenaires ainsi que la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement du Canada soient cohérentes avec le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020.

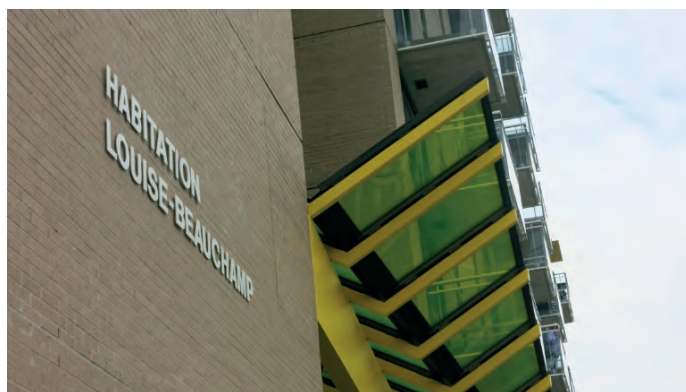
À l'automne 2016, la commission du logement social a soumis deux séries de recommandations pour que la révision des programmes d'habitation par le gouvernement du Québec et la réorganisation des réseaux de partenaires et la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement du Canada soient cohérentes avec le *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020*. Lors de la séance du 17 octobre 2016, les élus de la commission du logement social ont accueilli la tournée de consultation « Vers une nouvelle approche d'intervention en habitation ». Les échanges qui ont résulté de cette rencontre ont permis d'alimenter les réflexions de la commission.



Inventaire des logements accessibles

En juillet, le premier Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc des logements sociaux et communautaires de l'agglomération de Montréal a été rendu public. Ce rapport, réalisé conjointement par la Ville de Montréal et la CMM, en collaboration avec de nombreux partenaires, dresse pour la première fois un inventaire des logements pouvant répondre aux besoins des personnes ayant une mobilité réduite.

La CMM poursuivra des travaux en 2017 afin d'étendre cet inventaire à l'échelle du Grand Montréal.



Inauguration de projets de logements abordables et sociaux

Diverses inaugurations méritent d'être soulignées dans le cadre du bilan 2016 :

- **Habitation Louise-Beauchamp** : Inauguré le 30 août, ce projet réalisé dans le cadre du programme AccèsLogis, a pu bénéficier d'un remboursement de plus de 2 M\$ de la CMM. De plus, la Communauté remboursera la part municipale de 10 % de l'aide financière octroyée dans le cadre du programme de Supplément au loyer qui permet aux ménages à faible revenu de ne déboursier que 25 % de leur revenu pour se loger.
- **Le Relais du PAS** : Le 31 août 2016, la CMM participait à l'inauguration, dans l'ancienne sacristie de l'église Sainte-Brigide, du Relais du PAS un projet Accès Logis et PSL de 8 logements transitoires de plus destinés aux hommes et aux femmes âgés de 55 ans et plus sans domicile fixe. Avec l'ouverture du Relais du PAS, les nouveaux locataires pourront bénéficier non seulement d'un toit, mais aussi d'un programme de soutien communautaire visant la stabilisation résidentielle et l'insertion dans la communauté.

LE
SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, 24 900 logements accessibles, 8 044 logements adaptables ou avec adaptations mineures, et 1 036 logements adaptés ont été dénombrés sur l'île de Montréal parmi les quelque 60 000 logements sociaux et communautaires.



- **Grandir jusqu'au toit** : Le 8 novembre 2016, une cérémonie d'inauguration s'est tenue pour marquer la réalisation de « Grandir jusqu'au toit », un projet Accès Logis de 14 nouveaux logements transitoires pour des mères-chefs de famille monoparentale et leurs enfants. La Communauté a remboursé la contribution municipale de 370 000 \$ engagée par la Ville de Montréal dans la réalisation de ce projet. La Communauté remboursera également la contribution municipale permettant à toutes les résidentes de bénéficier du Supplément au loyer.
- **Les Habitations Rêvanous** : Le 25 novembre 2016 a eu lieu l'inauguration d'un projet Accès Logis de 79 logements qui s'articule autour de la cohabitation de personnes âgées, de personnes à mobilité réduite et de personnes avec une déficience intellectuelle. Ce projet est un modèle de développement social intégré et ouvert sur la communauté. La CMM a remboursé la contribution municipale de 1,5 M\$ engagée par la Ville de Montréal dans la réalisation de ce projet. La CMM rembourse également la contribution municipale permettant à près des deux tiers des résidents de bénéficier du Supplément au loyer.

En 2016, des investissements de 48,2 M\$ en logement social

Année après année, la Communauté consacre entre 35 % et 50 % de son budget au logement social et abordable, ce qui équivaut à des investissements de près de 600 M\$ depuis 2001. En 2016, des investissements de 48,2 M\$ étaient prévus pour soutenir les HLM, les Suppléments au loyer ainsi que la réalisation de projets AccèsLogis. Ces sommes représentaient 40,6 % du budget 2016.

À consulter : le bulletin Perspective Grand Montréal de juin

Le numéro 30 du bulletin Perspective Grand Montréal, paru en juin, présente différentes séries chronologiques de données sur le logement locatif et, en particulier, sur les taux d'inoccupation et les mises en chantier dans la région métropolitaine.



HABITAT III

Du 16 au 21 octobre 2016, une délégation d'élus de la Communauté, avec à leur tête le président, M. Denis Coderre, a participé à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui s'est déroulée à Quito en Équateur.

La délégation de la CMM était composée des élus suivants :

M. Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la Communauté

M. Normand DYOTTE, maire de Candiac et membre du comité exécutif de la CMM

Mme Chantal DESCHAMPS, mairesse de Repentigny et membre du comité exécutif de la CMM

M. Nicolas BORNE, membre du conseil de Laval et membre de la commission du logement social de la CMM

Mme Monique BASTIEN, membre du comité exécutif de Longueuil et vice-présidente de la commission du logement social de la CMM

M. Claude HAINEAULT, maire de Beauharnois et membre de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la CMM

Mme Nathalie SIMON, mairesse de Châteauguay et vice-présidente de la commission de l'environnement de la CMM

Mentionnons également la participation à cette mission de **M. Russel COPEMAN**, maire de l'arrondissement de côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce et membre du comité exécutif de la ville de Montréal.

Le Conférence de Montréal sur les aires métropolitaines

Les conférences Habitat se tiennent tous les vingt ans pour discuter des grandes politiques urbaines.

La présence à Habitat III d'une délégation d'élus de la CMM a découlé de l'implication de la Communauté dans les préparatifs à cette importante conférence internationale.

En octobre 2015, la CMM a ainsi organisé à Montréal l'une des onze réunions thématiques et régionales retenue par l'ONU en préparation à la Conférence Habitat III. Au terme de la conférence, la *Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines* avait été adoptée, mettant l'accent sur l'importance de la coopération métropolitaine pour relever les défis de l'urbanisation mondiale.

Le Nouvel agenda urbain

Adopté à Quito, le Nouvel agenda urbain énonce les grands principes et objectifs qui guideront les gouvernements nationaux dans l'élaboration de leurs politiques urbaines pour les vingt prochaines années. Le Nouvel agenda urbain fait écho à la *Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines* en reconnaissant, notamment, le rôle clé des aires métropolitaines pour un développement durable.



Un atelier («Networking Event») organisé et animé par la CMM

Dans le cadre de sa participation à la Conférence Habitat III, la Communauté a également assuré l'organisation et l'animation d'un événement de réseautage (Networking Event) intitulé : « Les innovations en matière de collaboration multiniveaux : suivi de la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines ». S'inscrivant dans la suite de la Conférence thématique de Montréal, cet atelier a été l'occasion de discuter du rôle des aires métropolitaines pour contribuer à l'atteinte des objectifs d'un développement urbain durable.

Les participants ont évoqué des meilleures pratiques et des mécanismes de collaboration à l'échelle métropolitaine relativement à la participation publique, à la planification intégrée du territoire et des transports, aux changements climatiques, au développement économique, au logement social, à la gestion des matières résiduelles, au financement et à la réalisation de projets métropolitains.



Le modèle de financement métropolitain du logement social du Grand Montréal a notamment été présenté par Mme Monique Bastien, vice-présidente de la commission du logement social et membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil.

Des représentants de la Communauté, d'autres régions métropolitaines, des gouvernements et de la société civile ont partagé leurs expériences sur la façon dont ils relèvent les

défis métropolitains. Les initiatives évoquées sont susceptibles de contribuer à la mise en place des objectifs de développement durable adoptés par l'ONU et en lien avec le Nouvel agenda urbain adopté dans le cadre d'Habitat III.



L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

L'Observatoire Grand Montréal fournit des données, des cartes et des analyses en lien avec la sociodémographie ainsi qu'avec les champs de compétence de la CMM. Il s'agit d'un outil de référence pour l'ensemble des intervenants impliqués dans le développement du Grand Montréal. L'information fournie permet également d'appuyer les exercices de planification réalisés par la CMM.

En 2016, une refonte des outils Grand Montréal en statistiques et Comparaisons nord-américaines a été réalisée. Ces sections sont maintenant plus conviviales et offrent notamment la possibilité aux usagers de télécharger les données et de visualiser des graphiques interactifs permettant les analyses longitudinales.

La consolidation de ces outils s'est également poursuivie avec la mise à jour et l'ajout de nouvelles données présentées, dans le cas du *Grand Montréal en statistiques*, à l'échelle des 82 municipalités, des 14 municipalités régionales de comté (MRC) et des cinq secteurs géographiques de la région et, dans le cas des *Comparaisons nord-américaines*, à l'échelle des grandes régions métropolitaines d'Amérique du Nord. Les données présentées dans ces sections couvrent un large éventail de thématiques, qu'ils s'agissent, à titre d'exemple, de l'immigration, de l'emploi, du logement social et abordable, ou de l'occupation du territoire.

Afin d'appuyer la réflexion sur le développement de la région, l'Observatoire a également poursuivi

la publication du bulletin *Perspective Grand Montréal*, de même que la publication des *Cahiers Métropolitains*.

C'est dans le cadre de cette dernière collection qu'est paru le *Portrait du Grand Montréal*, édition 2016, dont les faits saillants ont été présentés dans le cadre de différents événements (Rendez-vous collectivités viables 2016 de Vivre en ville, Forum de l'attractivité 2016 de Montréal International, etc.). Ce portrait présente un survol statistique de la région métropolitaine de Montréal et de son évolution récente. Il met l'accent sur la comparaison entre le Grand Montréal et les autres grandes régions métropolitaines nord-américaines. Parmi les thèmes abordés, mentionnons la gouvernance métropolitaine, les transformations sociodémographiques, le développement économique, l'urbanisation, l'habitation et le logement social, le transport et la mobilité durable, les espaces boisés et protégés et le territoire agricole.





GÉOMATIQUE

Dans l'exercice de ses fonctions, la Communauté procède, sur une base continue, à l'acquisition, au traitement et à l'analyse de nombreuses banques de données géomatiques. Depuis 2005, la Communauté dirige notamment l'acquisition de données d'imagerie aérienne et la production, de façon bisannuelle, d'orthophotographies de son territoire.

Un captage de la représentation topographique 3D du territoire sous forme de nuages de points à l'aide d'un levé laser aéroporté (LiDar) pour les rives des rivières des Pairies et des Mille-Îles afin de cartographier les plaines inondables de ces rivières a été réalisé. Une méthodologie permettant la réalisation de la cartographie des zones inondables à partir du modèle hydraulique et de la topographie a également été mise au point et devrait être testée en 2017.

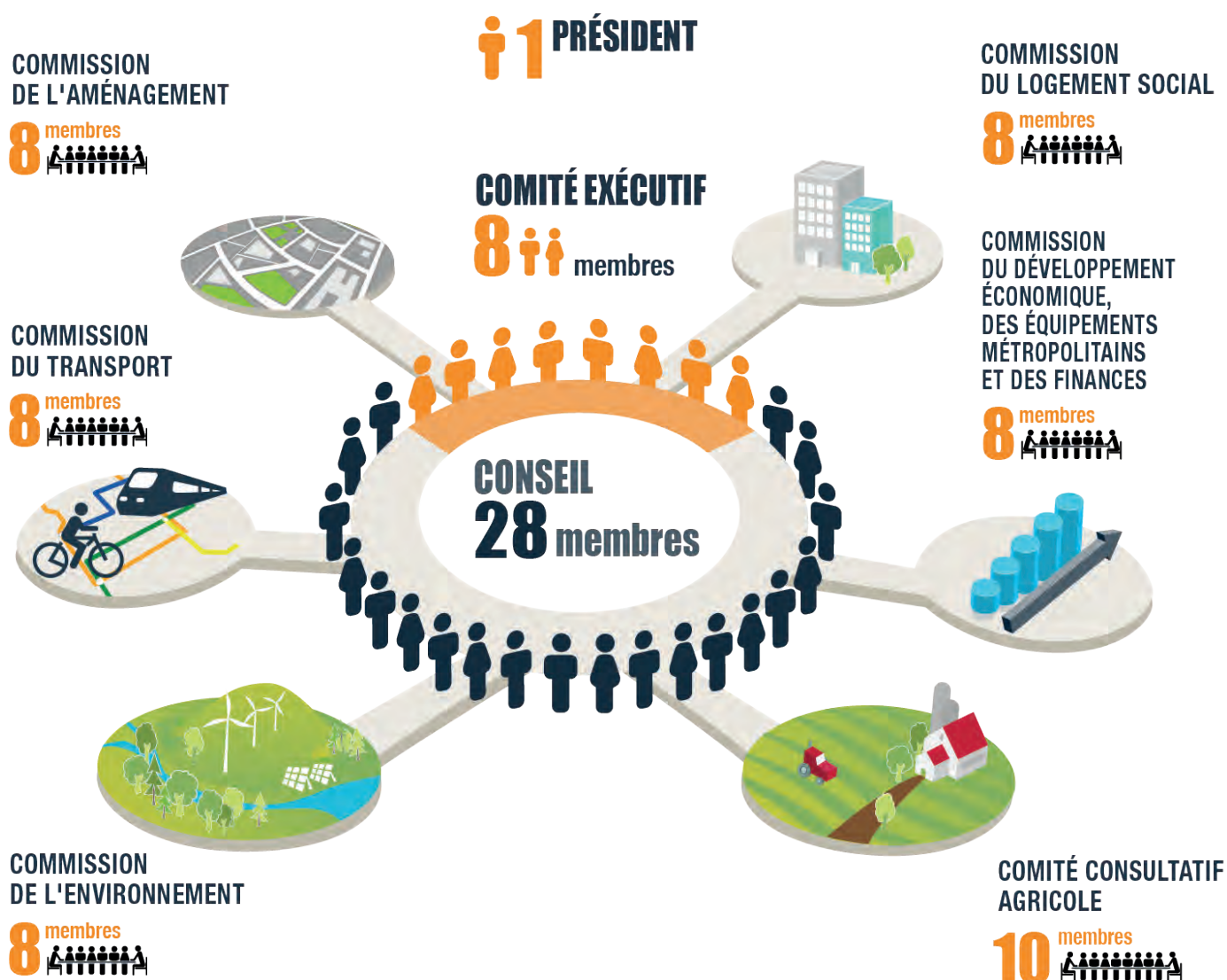
La Communauté a poursuivi l'actualisation des thématiques existantes de sa base de données (SIGMA) et a ajouté plusieurs nouvelles thématiques requises pour les divers services.

Au cours des années, les besoins de la Communauté en géomatique ont grandement évolué, principalement au regard de la complexité, du niveau de détails et de la fréquence des caractérisations et d'analyses du territoire de plus en plus nombreuses et complexes. C'est pourquoi, en 2017, la Communauté entend se doter de nouvelles ressources et d'équipements pour répondre aux besoins de production d'orthophotographies métropolitaines sur une base annuelle. La CMM procédera, au printemps, à la production d'orthophotographies de très grande résolution.





LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ





LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT

M. Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENT

Mme Caroline St-Hilaire, mairesse de la Ville de Longueuil

MEMBRES

M. Harout Chitilian², vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de Lachine

M. Gilles Deguire³, membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval

Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny

M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT

M. Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENT

M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

M. Harout Chitilian⁴, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Marie Cinq-Mars, membre du conseil de la Ville de Montréal, mairesse de l'arrondissement d'Outremont

Mme Catherine Clément-Talbot, membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de Lachine

M. Philippe Roy, maire de la Ville de Mont-Royal

M. Aref Salem, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Peter F. Trent, maire de la Ville de Westmount

LAVAL

M. Stéphane Boyer, membre du conseil de la Ville de Laval

M. Gilbert Dumas⁵, membre du conseil de la Ville de Laval

M. Paolo Galati⁶, membre du conseil de la Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Mme Caroline St-Hilaire, mairesse de la Ville de Longueuil

M. Alain Dépatie, maire de la Ville de Saint-Lambert

M. Jean Martel, maire de la Ville de Boucherville

COURONNE NORD

M. Pierre Charron, maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny

M. Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Jean-Marc Robitaille⁷, maire de la Ville de Terrebonne

M. Guillaume Tremblay⁸, maire de la Ville de Mascouche

COURONNE SUD

M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes

M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac

M. Bernard Gagnon, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

M. Guy Pilon, maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

² À compter du 29 janvier 2016.

³ Jusqu'au 12 janvier 2016.

⁴ À compter du 29 janvier 2016.

⁵ Jusqu'au 11 février 2016.

⁶ À compter du 11 février 2016.

⁷ Jusqu'au 15 septembre 2016.

⁸ À compter du 15 septembre 2016.



LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

PRÉSIDENT

M. Dominic Perri*, membre du conseil de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENTS

M. Pierre Charron, maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Suzanne Roy*, mairesse de la Ville de Sainte-Julie

MEMBRES

M. Dimitrios (Jim) Beis*, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Richard Bergeron*⁹, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Richard Celzi*, membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Daniel Hébert*, membre du conseil de la Ville de Laval

M. Benoît L'Écuyer*, membre du conseil de la Ville de Longueuil

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSIDENT

M. Stéphane Boyer, membre du conseil de la Ville de Laval

VICE-PRÉSIDENTS

M. Lionel Perez, membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Nathalie Simon*, mairesse de la Ville de Châteauguay

MEMBRES

Mme Anne Barabé*, membre du conseil de la Ville de Boucherville

M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Catherine Clément-Talbot, membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Réal Ménard*, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

M. Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

PRÉSIDENTE

Mme Sylvie Parent*, membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

VICE-PRÉSIDENTS

M. Jean Bouchard*, maire de la Ville de Mirabel

M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif de la Ville de Montréal

MEMBRES

M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de Lachine

Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Claude Haineault*, maire de la Ville de Beauharnois

M. Ray Khalil*, membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

⁹ À compter du 25 février 2016



COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

PRÉSIDENTE

Mme Suzanne Dansereau*¹⁰, mairesse de la Ville de Contrecoeur

Mme Sonia Paulus*¹¹, mairesse de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

VICE-PRÉSIDENTS

Mme Monique Bastien*, membre du conseil de la Ville de Longueuil

Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

MEMBRES

M. Nicholas Borne*, membre du conseil de la Ville de Laval

M. Benoît Dorais*, membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest

M. Giovanni Rapanà*, membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Monique Vallée*, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

COMMISSION DU TRANSPORT

PRÉSIDENT

M. Paul Larocque¹², maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Guy Pilon¹³, maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

VICE-PRÉSIDENTS

M. Gilbert Dumas¹⁴, membre du conseil de la Ville de Laval

M. Pierre Gagnier*, membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Paolo Galati¹⁵, membre du conseil de la Ville de Laval

MEMBRES

M. Michel Bissonnet*, membre du conseil de la Ville de Montréal, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard

Mme Mary Deros*, membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Alexandre Plante*, membre du conseil de la Ville de Brossard

M. Aref Salem, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PRÉSIDENT

M. Bernard Gagnon, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

VICE-PRÉSIDENT

M. Marcel Denis, producteur agricole, UPA Outaouais-Laurentides

MEMBRES ISSUS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ

Mme Catherine Clément-Talbot, membre du conseil de la Ville de Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Gilbert Dumas¹⁶, membre du conseil de la Ville de Laval

M. Pierre Charron, maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Paolo Galati¹⁷, membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Caroline St-Hilaire, mairesse de la Ville de Longueuil

MEMBRES ISSUS DU MILIEU AGRICOLE

M. Donald Beaulieu, producteur agricole, Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

Mme Ginette Blondin, productrice agricole, Fédération de l'UPA de la Montérégie

M. Marcel Papin, producteur agricole, Président de l'UPA de Lanaudière

M. Normand Teasdale, producteur agricole, Fédération de l'UPA de la Montérégie

¹⁰ Présidente jusqu'au 9 juin 2016

¹¹ Présidente à compter du 9 juin 2016

¹² Président jusqu'au 9 juin 2016.

¹³ Président à compter du 9 juin 2016.

¹⁴ Jusqu'au 25 février 2016.

¹⁵ À compter du 25 février 2016.

¹⁶ Jusqu'au 25 février 2016.

¹⁷ À compter du 25 février 2016.

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aménagement

(9 réunions de travail)

CE16-166 : D'évaluer les impacts du réseau électrique métropolitain en matière d'aménagement et de développement du territoire du Grand Montréal. Rapport déposé au comité exécutif le 24 novembre 2016.

CE16-032 : Documenter les enjeux des municipalités rurales du territoire et formuler des recommandations à cet égard. Échéance au printemps 2017

CE15-234 : Dresser le bilan de l'Agora métropolitaine 2015 et suggérer des pistes de réflexion pour la tenue de la prochaine Agora. Rapport déposé au comité exécutif le 17 mars 2016.

CE12-040 - Mandat permanent : Recommandations concernant les demandes de modification au Plan métropolitain d'aménagement et de développement qui respectent les conditions préalables fixées au Plan. Aucune demande traitée en 2016.

Environnement

(6 réunions de travail
et 3 séances publiques)

CE16-149 : Suivi de l'application du règlement sur les eaux. Échéance le 30 juin 2017.

CE16-062 : Suivi de l'implantation du projet Énergie Est de TransCanada.

CE15-190 : Tenir des séances d'information et de consultation publique sur le projet de terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire de la Corporation internationale d'avitaillement de Montréal afin de contribuer à la position de la Communauté sur ce projet. Rapport déposé au comité exécutif le 31 mai 2016.

CE15-107 : Formuler une proposition de plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la Communauté. La commission a entrepris ses travaux concernant ce mandat à l'automne 2016 (3 séances).

CE15-105 : Tenir une consultation publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada. Rapport déposé au comité exécutif le 21 janvier 2016.

Développement économique, équipements métropolitains et finances

(14 réunions de travail)

CC16-030 : Étudier l'opportunité de financer la mise en place d'un service de référence aux programmes et services sociocommunautaires sur l'ensemble du territoire métropolitain et de déposer ses recommandations avant que de financement ne soit octroyé.

CE15-219 : CE16-211 : Recommander des orientations en matière de données ouvertes. Échéance le 30 juin 2017.

CE14-101 CE16-110 : Recommander la meilleure approche afin de s'assurer que le mandataire de la Communauté, Montréal International, réponde aux besoins de la métropole en matière de promotion et d'attraction d'investissement direct étranger. Rapport déposé au comité exécutif le 28 octobre 2016.

CE12-063 CE16-061 : Évaluation des impacts économiques de l'implantation du projet Énergie Est de TransCanada. Rapport adopté le 10 mars 2016 et déposé au comité exécutif le 14 avril 2016 dans le cadre du mémoire pour le BAPE.

CE15-219 : Étude du dossier du financement des équipements métropolitains et soumettre des recommandations au comité exécutif. Rapport déposé au comité exécutif le 15 septembre 2016.

CE16-242 - Mandat permanent : Effectuer de manière annuelle le suivi de la planification stratégique et des résultats de Montréal International.

CE14-101 - Mandat permanent : Prendre connaissance de tout dossier concernant la constitution, en vertu du Plan de développement économique, d'une grappe métropolitaine ou le versement d'une contribution financière à une telle grappe et formuler ses recommandations au comité exécutif. Au cours de l'année 2016, la commission a étudié les dossiers de 9 grappes métropolitaines et déposé ses recommandations au comité exécutif.

CE12-063 - Mandat permanent : Recevoir annuellement le vérificateur de la Communauté, prendre connaissance du rapport financier et transmettre les recommandations qui lui apparaîtront appropriées, le cas échéant. Cette rencontre a eu lieu le 24 mars 2016.

Logement social

(8 réunions de travail)

CE16-191 : Recommander au comité exécutif des arguments permettant d'établir la position de la Communauté à l'égard de la révision des programmes d'habitation et la réorganisation des réseaux de partenaires de la Société d'habitation du Québec et la Stratégie nationale sur le logement du Canada. Échéance en mars 2017.

Rapport intérimaire déposé au comité exécutif le 24 novembre 2016.

CE16-047 : Recommander au comité exécutif des moyens d'assurer l'intégrité métropolitaine du mode de financement et d'attribution du logement social dans le cadre de la réorganisation des offices d'habitation proposée par le projet de loi numéro 83. Rapport déposé au comité exécutif le 31 mai 2016.

Transport

(Aucune réunion)

Comité consultatif agricole

(4 réunions de travail)

CE16-082 : Dresser le portrait des programmes existants touchant le territoire et les activités agricoles et proposer des modifications visant l'adaptation de ces programmes à la réalité de l'agriculture périurbaine et urbaine du Grand Montréal. Rapport déposé au comité exécutif le 24 novembre 2016.

Aucune demande traitée en 2016.

LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM

NOM	POPULATION	MAIRESSE / MAIRE
Baie D'Urfé	3 900	Maria Tutino
Beaconsfield	19 801	Georges Bourelle
Beauharnois	12 703	Claude Haineault
Beloeil	21 998	Diane Lavoie
Blainville	56 552	Richard Perreault
Bois-des-Filion	9 756	Paul Larocque
Boisbriand	27 358	Marlene Cordato
Boucherville	41 877	Jean Martel
Brossard	86 054	Paul Leduc
Calixa-Lavallée	502	Daniel Plouffe
Candiac	20 858	Normand Dyotte
Carignan	8 896	René Fournier
Chambly	28 521	Denis Lavoie
Charlemagne	6 046	Normand Grenier
Châteauguay	48 153	Nathalie Simon
Contrecoeur	7 515	Suzanne Dansereau
Côte-Saint-Luc	33 847	Mitchell Brownstein
Delson	7 632	Paul Jones
Deux-Montagnes	17 858	Denis Martin
Dollard-Des Ormeaux	50 789	Edward Janiszewski
Dorval	19 426	Edgar Rouleau
Hampstead	7 279	William Steinberg
Hudson	5 155	Ed Prévost
Kirkland	21 270	Michel Gibson
L'Assomption	21 925	Jean-Claude Gingras
L'Île-Cadieux	102	Paul Herrbach
L'Île-Dorval	5	Gisèle Chapleau
L'Île-Perrot	10 783	Marc Roy
La Prairie	24 467	Donat Serres
Laval	424 203	Marc Demers
Léry	2 428	Walter Letham
Les Cèdres	6 739	Raymond Larouche
Longueuil	242 701	Caroline St-Hilaire
Lorraine	9 404	Lynn Dionne
Mascouche	46 895	Guillaume Tremblay
McMasterville	5 690	Gilles Plante
Mercier	12 872	Lise Michaud
Mirabel	49 216	Jean Bouchard
Mont-Royal	20 869	Philippe Roy
Mont-Saint-Hilaire	18 845	Yves Corriveau
Montréal	1 753 034	Denis Coderre

NOM	POPULATION	MAIRESSE / MAIRE
Montréal-Est	3 846	Robert Coutu
Montréal-Ouest	5 212	Beny Masella
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	10 812	Danie Deschênes
Oka	5 442	Pascal Quévillon
Otterburn Park	8 387	Danielle Lavoie
Pincourt	14 832	Yvan Cardinal
Pointe-Calumet	6 542	Denis Gravel
Pointe-Claire	31 898	Morris Trudeau
Pointe-des-Cascades	1 504	Gilles Santerre
Repentigny	83 862	Chantal Deschamps
Richelieu	5 505	Jacques Ladouceur
Rosemère	14 337	Madeleine Leduc
Saint-Amable	12 124	François Gamache
Saint-Basile-le-Grand	17 008	Bernard Gagnon
Saint-Bruno-de-Montarville	26 886	Martin Murray
Saint-Constant	27 145	Jean-Claude Boyer
Saint-Eustache	44 916	Pierre Charron
Saint-Isidore	2 679	Sylvain Payant
Saint-Jean-Baptiste	3 184	Marilyn Nadeau
Saint-Joseph-du-Lac	6 641	Benoît Proulx
Saint-Lambert	22 159	Alain Depatie
Saint-Lazare	19 736	Robert Grimaudo
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 599	Jocelyne G. Deswarte
Saint-Mathieu	1 976	Lise Poissant-Charron
Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 782	Michel Aubin
Saint-Philippe	6 168	Lise Martin
Saint-Sulpice	3 412	Michel Champagne
Sainte-Anne-de-Bellevue	4 980	Paola L. Hawa
Sainte-Anne-des-Plaines	15 034	Guy Charbonneau
Sainte-Catherine	17 198	Jocelyne Bates
Sainte-Julie	30 130	Suzanne Roy
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	17 910	Sonia Paulus
Sainte-Thérèse	26 592	Sylvie Surprenant
Senneville	929	Jane Guest
Terrasse-Vaudreuil	1 971	Michel Jr Bourdeau
Terrebonne	112 191	Stéphane Berthe
Varennes	21 524	Martin Dampousse
Vaudreuil-Dorion	37 469	Guy Pilon
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 345	Claude Pilon
Verchères	5 821	Alexandre Bélisle
Westmount	20 621	Peter F. Trent



LA CMM EN CHIFFRES



4 360 km² DE SUPERFICIE TOTALE
DONT 525 KM² DE SURFACES AQUATIQUES ET 2 204 KM² DE TERRES AGRICOLES PROTÉGÉES, SOIT 58 % DU TERRITOIRE

1

COMMUNAUTÉ
DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2001

14

MRC ET AGGLOMÉRATIONS
DONT 6 SONT PARTIELLEMENT INCLUSES DANS LA CMM

82

MUNICIPALITÉS LOCALES



1,56 MILLION DE LOGEMENTS PRIVÉS EN 2011
DONT PRÈS DE LA MOITIÉ SONT EN MODE LOCATIF

17 640

MISES EN CHANTIER RÉSIDENTIELLES
EN 2015
DONT 43,2% SONT DES LOGEMENTS EN COPROPRIÉTÉ

74 400

LOGEMENTS SOCIAUX
EN 2013

199

MILLIARDS \$CA
DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ EN 2014
SOIT 49 300 \$CA PAR HABITANT

2,04

MILLIONS
D'EMPLOIS EN 2015
SOIT 50 % DES EMPLOIS DU QUÉBEC
DONT 9,2 % DANS LA HAUTE TECHNOLOGIE



1

PORT
AVEC UN TRAFIC DE 32 MILLIONS DE TONNES DE MARCHANDISES, DONT 41 % PAR CONTENEURS EN 2015



1

AÉROPORT INTERNATIONAL
AVEC UN TRAFIC DE 15,5 MILLIONS DE VOYAGEURS EN 2015



5

UNIVERSITÉS
3 FRANCOPHONES ET 2 ANGLOPHONES AINSI QUE 7 ÉCOLES AFFILIÉES ET INSTITUTS DE RECHERCHE

3,9

MILLIONS
D'HABITANTS EN 2016



48 %

DE LA POPULATION
DU QUÉBEC

1 020

HABITANTS AU km² TERRESTRE
EN 2016

34,2 %

DES 25 À 64 ANS EN 2014
DÉTIENNENT AU MOINS
UN BACCALAURÉAT

23,2 %

DE LA POPULATION EN 2011
EST NÉE À L'EXTÉRIEUR
DU CANADA



110

LANGUES MATERNELLES EN 2011
MAJORITAIREMENT
LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS

54,4 %

BILINGUE FRANÇAIS - ANGLAIS
EN 2011

24,7 %

DES DÉPLACEMENTS
EN POINTE AM RÉALISÉS
EN TRANSPORT EN COMMUN
EN 2013



11,1 %

EN TRANSPORT
ACTIF



Sources : Communauté métropolitaine de Montréal, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Agence métropolitaine de transport, Conference Board du Canada, Port de Montréal, Aéroport de Montréal.



2016

EN PUBLICATIONS

JANVIER



Projet Oléoduc Énergie Est
TransCanada – Rapport de
consultation publique de la
commission de l'environnement



Stratégie métropolitaine de lutte
contre l'agrile du frêne 2014-2024
Bilan des activités 2014-2015

FÉVRIER



Rapport de l'Agora
métropolitaine 2015



Plan d'action métropolitain de mise
en valeur du territoire et des activités
agricoles 2016-2020



Projet de PMGMR 2015-2020
Rapport de consultation publique



Mémoire de la CMM sur le projet
de loi n°83- Loi modifiant diverses
dispositions législatives en
matière municipale concernant
notamment le financement
politique



Rapport d'activités 2015



Mémoire de la CMM sur le projet de
loi 85 visant l'implantation de deux
pôles logistiques et d'un corridor
de développement économique
aux abords de l'autoroute 30 ainsi
que le développement des zones
industrialo-portuaires de la région
métropolitaine de Montréal

MARS



Proposition visant l'élaboration
d'un plan de mise en valeur
des éléments paysagers et
patrimoniaux aux abords du
Sentier cyclable et pédestre Oka-
Mont-Saint-Hilaire



Plan directeur du Parc-plage du
Grand Montréal

AVRIL



Plan métropolitain de gestion des
matières résiduelles 2015-2020
Projet modifié



Bannissement des sacs de
plastique- Rapport du groupe de
travail sur les sacs de plastique



Rapport financier 2015 de la
Communauté



Avis de la Communauté sur
le projet de relocalisation de l'aéroport
de Mascouche

MAI



Inventaire 2015 des friches
agricoles métropolitaines



Rapport synthèse sur la mise en
œuvre des mesures du PMGMR
(2015)



Projet de terminal
d'approvisionnement de
carburant aéroportuaire de
la Corporation Internationale
d'Avitaillement de Montréal
(CIAM) – Rapport final

JUIN



Plan de signalisation du réseau
vélo métropolitain – Volet du
Sentier cyclable et pédestre entre
Oka et Mont-Saint-Hilaire



Bilan des PDZA
métropolitains



Perspective Grand Montréal n° 30
Logements locatifs : hausse du taux
d'inoccupation et des mises en
chantier dans le Grand Montréal



La protection du mode métropolitain
de financement et d'attribution du
logement social et abordable dans le
cadre de la réorganisation du réseau
des offices d'habitation
(Projet de loi n° 83)

SEPTEMBRE



Plan métropolitain de gestion des
matières résiduelles
2015-2020



Prévisions budgétaires
2017



Règlement type sur l'interdiction de
certains sacs de plastique



Portrait du Grand Montréal,
édition 2016

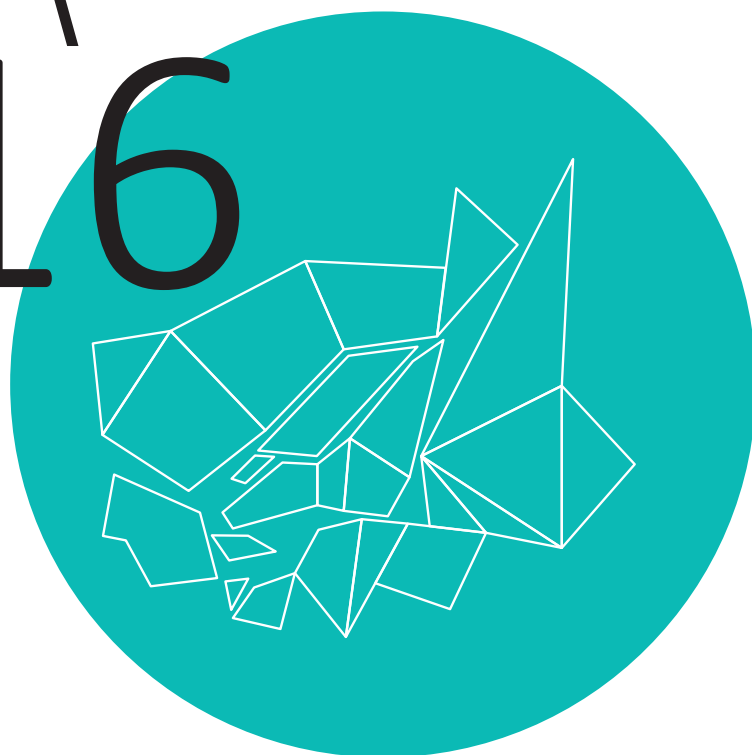


[EN] Portrait of Greater
Montréal, 2016 edition

Rapport d'activités

COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL

2016



Communauté métropolitaine
de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

T 514 350-2550
www.cmm.qc.ca

F 514 350-2599
info@cmm.qc.ca